

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; M. ETCHEGARAY, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 15 - URBANISME - ANGLLET.  
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME RICARD PROPRIETAIRE PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT D'ANGLLET.

Monsieur VOISIN présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération du 08 décembre 2000 relative à la définition d'intérêt communautaire de l'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du 9 février 2007 relative à la contribution de la Communauté d'Agglomération à l'O.P.A.H. d'ANGLLET ;

Vu la convention d'O.P.A.H., signée entre l'A.N.A.H., la Ville d'ANGLLET, et le P.A.C.T.-H.D. du Pays Basque ;

...

---

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 15 FEV. 2010

Publié le 15 FEV. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

Vu la demande de subvention de Madame RICARD, transmise par le P.A.C.T.-H.D., concernant la réhabilitation d'un logement situé à Anglet 34 rue Lamigotte, conventionné à l'issue des travaux, et comprenant les pièces suivantes :

- copie de la demande individuelle de subvention pour travaux de l'A.N.A.H.,
- copie de la taxe foncière,
- convention d'attribution de subvention à établir entre la Communauté et le propriétaire en deux exemplaires,
- plan prévisionnel de financement établi par le P.A.C.T.-H.D. du Pays Basque indiquant par opération le montant des dépenses et les subventions,
- R.I.B. original.

Dans le cadre de sa contribution à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour la Ville d'Anglet, il est demandé au Conseil de la Communauté d'Agglomération :

- d'attribuer, dans la limite du budget de l'exercice courant, la subvention d'aide au conventionnement de logement à Madame Dominique RICARD, dont le montant total s'élève à 2 220 euros,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution correspondante, soit :

Montant TTC total des travaux	Montant dépenses subventionnées ANAH	Subvention ANAH	Subvention CABAB	Subv. Ville travaux	Total subventions
		Subvention travaux	Subvention travaux		
<b>12 083,97 €</b>	<b>11 098 €</b>	<b>6 338 €</b>	<b>2 220 €</b>	<b>1 110 €</b>	<b>10 708 €</b>

Cette subvention sera versée, à l'achèvement des travaux, et au vu des pièces suivantes :

- compte définitif de l'opération indiquant les subventions, établi par le P.A.C.T.-H.D. du Pays Basque,
- notification du versement de la subvention A.N.A.H.,
- documents d'attribution et de versement de la Ville,
- copie de la convention du logement entre l'A.N.A.H. et le propriétaire et bail de location du logement au nom du locataire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
<b>Numéro de l'acte</b>	70
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
<b>Objet de l'acte</b>	OJ 15 du conseil du 12 février 2010 délibération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat par Madame RICARD sur l'immeuble sis à Anglet 34 rue Lamigotte avec projet de convention
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par MININT
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-246400030-20100212-70-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	15/02/2010
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	15/02/2010